

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
PISCINES MAGILINE**



Juillet 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise PISCINES MAGILINE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

| PISCINES MAGILINE | | | |
|--|------------|-------------------------------------|------------|
| Date d'adhésion au programme | 01/03/2022 | Date d'engagement dans le programme | 16/09/2022 |
| Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé | 2.5 | | |

| | |
|--|-------------------------------------|
| Date de transmission du rapport de suivi | 12/06/2025 |
| Plan d'action évalué | <i>1^{er} plan d'action</i> |
| Période couverte par ce rapport (période de référence) | 2022-2025 |
| Date de publication du rapport d'évaluation | Juillet 2025 |

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La validation en jury de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action..... | 4 |
| I.1 Engagements préexistants..... | 4 |
| I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés..... | 5 |
| I.3 Cadre mis en place et description des actions | 6 |
| II. Evaluation | 8 |
| II.1 Synthèse de l'évaluation | 8 |
| II.1.1 Adéquation des informations fournies | 8 |
| II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse..... | 8 |
| II.1.3 Conclusion évaluative du caractère SMART du plan d'actions | 8 |
| III. Recommandations..... | 9 |
| III.1 Recommandations relatives au plan d'action | 9 |
| III.1.1 Précision du plan d'action..... | 9 |
| III.1.2 Complément au plan d'action | 9 |
| III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre | 9 |
| IV. Synthèse des retours du jury | 10 |

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

| | |
|--|--|
| Organisation et zone géographique | Le siège social de PISCINES MAGILINE est situé à Troyes en France. L'entreprise s'appuie sur un réseau de distributeurs en France et à l'international (34 pays). |
| Secteurs d'activité | Piscines Magiline est un concepteur et fabricant de piscines enterrées à structures modulaires, implanté à Troyes (Aube) depuis 1994. Entreprise industrielle innovante en forte croissance, Piscines Magiline s'est imposé comme un des leaders de la piscine premium nouvelle génération. |
| Chiffre d'affaires | 25 734 000 € en 2024 (source : https://www.societe.com/) |
| Nombre d'employés | 65 |
| Site web de l'entreprise | https://www.piscines-magiline.fr/ |

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise a d'ores et déjà manifesté la volonté de s'inscrire dans une démarche de responsabilité environnementale au travers de son Manifeste de décembre 2021. Les trois piliers de cette démarche font apparaître des intentions qui, de manière directe ou indirecte, concernent la biodiversité.

Sont concernées les étapes :

- de conception et de fabrication des piscines :
 - o de réduire l'empreinte carbone de l'usine,
 - o mise en avant de l'éco-conception des piscines et de leurs équipements, pour plus de durabilité, de réparabilité, de recyclage et moins de consommation,
- d'installation et d'utilisation des piscines :
 - o meilleure prise en compte de la préservation de la biodiversité lors des chantiers d'installation des piscines,
 - o volonté d'accompagner les clients vers une utilisation plus responsable de leur piscine.

Par ailleurs, plusieurs initiatives ont déjà été lancées par l'entreprise, certaines étant toujours en cours à la date de dépôt du présent dossier, autour de la réduction de ses impacts environnementaux. En ciblant la réduction des émissions de carbone, ces actions concernent également la réduction des impacts de l'activité de la société sur la biodiversité :

- Enquête chez les distributeurs de Piscines Magiline sur la prise en compte de la préservation de la biodiversité sur les chantiers.
- Création d'un groupe de travail interne sur le béton et l'acier dans un objectif de réduction des émissions carbone liés à l'installation de nos piscines.
- Rédaction d'un Plan De Mobilité (PDM) entreprise et mise en place d'un plan d'actions en réponse aux enjeux environnementaux (réduction des émissions de carbone notamment), économiques (réduction des coûts liés aux déplacements...) et sociaux (réduction du risque routier...).
- Réflexion autour du Dispositif Fret 21, visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre des chargeurs dans le cadre d'une démarche volontaire.
- Création d'un groupe de travail sur les déchets (état des lieux, mise en place de nouvelles

solutions).

- Mise en place d'un parcours « 1ers pas Eco-Conception » auprès de l'ensemble des membres du service R&D, de la chargée de mission RSE, du responsable du service technique, du responsable du service marketing-communication et du responsable du service achats (mai – juin 2022), mixant apports théoriques, pratiques et des notions d'évaluation environnementale, permettant d'amorcer un premier niveau de réduction des impacts environnementaux associés à la fabrication et à l'utilisation des piscines.
- Mise en place d'un parcours « SourCCing Durable » auprès de deux responsables du service achats et de la chargée de mission RSE (mars 2022 – février 2023), consistant en l'établissement et/ou la concrétisation d'une démarche d'achats durables.
- Etude sur la recyclabilité des emballages.
- Affichage à destination des salariés favorisant l'adoption des éco-gestes numériques.
- Réalisation de l'évaluation de l'empreinte carbone de l'entreprise sur l'exercice 2020 et proposition d'un plan d'actions dans le cadre de la stratégie climatique de la société.

Enfin, Piscines Magiline est membre de la communauté du Coq Vert depuis novembre 2021, illustrant la démarche de l'entreprise résolument tournée vers la transition écologique.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

La cartographie réalisée grâce à l'outil Indicateur d'Interdépendance de l'Entreprise avec la Biodiversité (IIEB) met en relief l'importance des enjeux de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité, sur les cinq catégories de critères qui y sont traités.

Les critères d'impacts y apparaissent proéminents. Tous les étages de la chaîne de valeur de l'entreprise sont concernés : de la production des matières premières (émissions de carbone) à l'utilisation des piscines par les clients (exploitation de la ressource et pollution), en passant par leur installation (changement d'usage des sols) et aux opérations logistiques (émissions de carbone).

Les critères d'ordre stratégique présentent également un niveau élevé de criticité. L'intégration des enjeux de biodiversité dans la stratégie RSE de l'entreprise constitue en effet un marqueur majeur en termes de communication externe auprès des parties prenantes (incluant clients et distributeurs), de compétitivité (ne pas intégrer ces enjeux est désormais un facteur de fragilisation économique) ou encore de culture d'entreprise (rejoignant les attentes des collaborateurs).

Les critères de marchés sont également directement concernés, du fait du poids des coûts des matières premières issues de la biodiversité et de la nécessité pour l'entreprise de maintenir son positionnement marketing haut de gamme, l'obligeant à développer sa politique environnementale.

Les critères de dépendance au monde du vivant (en particulier aux matières premières d'origine fossile à l'origine des nombreux matériaux plastiques utilisés par l'entreprise) ainsi que de compensation (problématique d'artificialisation des sols engendrés par l'installation des piscines, en lien avec l'émergence réglementaire autour de la ZAN) présentent également des niveaux d'enjeux notables.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

| | | | |
|------------------------------------|---|----------------------------------|---|
| Périmètre du plan d'action | Le plan d'action volontaire a pour périmètre la société Piscines Magiline et l'ensemble de sa chaîne de valeur amont et aval. Il a vocation à répondre, de manière directe ou indirecte, aux principales catégories d'enjeux identifiés dans l'état des lieux (impacts, stratégie et marché). | | |
| Durée prévue pour la mise en œuvre | 2.5 | | |
| Nombre d'actions cœur de métier | 3 | Nombre d'actions complémentaires | 4 |

| | |
|------------------------|---|
| Actions cœur de métier | <ul style="list-style-type: none">• 1. D'ici à janvier 2023, réaliser un module thématique « biodiversité » au sein du parcours e-learning RSE destiné aux distributeurs, visant leur sensibilisation à la prise en compte des enjeux de biodiversité sur les axes suivants : - pratiques respectueuses de l'environnement lors des chantiers d'installation des piscines, - usage de ciments « bas carbone » sur ces mêmes chantiers, - utilisation raisonnée des produits d'entretien de piscines, axée sur la réduction des consommations et l'emploi de produits éco-labellisés, - engagements de Piscines Magiline dans le cadre du programme « Entreprises Engagées pour la Nature » de l'OFB.• 2. A compter du 01/06/2023 et pour au moins 4 années, permettre à 100% des nouveaux clients de contribuer de manière volontaire au financement de la compensation totale ou partielle de l'artificialisation engendrée par leurs piscines via une opération de sécurisation, de restauration écologique et d'entretien sur 30 ans d'écosystèmes locaux.• 3. A compter de décembre 2024, atteindre un taux de 99% de recyclage ou de réemploi des déchets issus de la production de l'atelier de Troyes. |
|------------------------|---|

Observation : Les actions 1 et 2 sont à reclasser en actions complémentaires puisqu'elles ne permettent pas d'agir directement sur les impacts de l'entreprise dans le cadre de son activité (action de formation des distributeurs et étude de faisabilité concernant de la compensation).

NB : l'action 2 a été réorientée.

| | |
|-------------------------|---|
| Actions complémentaires | <ul style="list-style-type: none">• 1. D'ici à juillet 2023, avoir défini les conditions techniques et financières d'une opération de désartificialisation et de végétalisation d'au moins un tiers de la surface de stationnement de véhicules légers du site de Troyes, en vue d'une réalisation avant juillet 2025.• 2. D'ici à décembre 2023, avoir mis en place un dispositif de récupération d'eaux de pluie issues des toitures des deux bâtiments du site de Troyes, permettant une gestion raisonnée de la ressource en eau en vue notamment de l'arrosage des espaces végétalisés et de l'alimentation des piscines R&D. |
|-------------------------|---|

• 3. D'ici à janvier 2023, avoir installé 2 hôtels à insectes, 4 nichoirs et 2 mangeoires à oiseaux sur les espaces extérieurs végétalisés et avoir mis en place au minimum 1 passage à petite faune au travers de chacun des linéaires de clôtures latérales du site.

• 4. D'ici à janvier 2023, avoir sensibilisé les employés de Piscines Magiline aux enjeux reliant l'entreprise à la biodiversité, à l'intérêt des mesures de réintroduction de biodiversité sur le site et aux écosystèmes naturels locaux.

*Observation : les actions complémentaires 1 et 2 pourraient être reclassées en action cœur de métier puisqu'elles constituent des actions *in situ* visant à réduire les impacts de l'entreprise sur les facteurs de pression.*

NB : l'action 2 a été abandonnée

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies dans l'état des lieux par l'entreprise sont claires et synthétiques. Il aurait été intéressant de fournir des informations concernant les parties prenantes internes et externes sollicitées dans le cadre de la conception du plan d'action. Concernant le plan d'action, les moyens humains, matériels ou financiers mobilisés pour la mise en œuvre ne sont pas systématiquement précisés.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

L'analyse détaillée selon les 9 critères d'évaluation est présentée dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable..2** de ce présent rapport.

Significativité du plan d'action initial

| Spécifique | Mesurable | Additionnel / Pertinent | Réaliste | Temporellement cadre |
|------------|-----------|-------------------------|-------------|----------------------|
| Suffisant | Suffisant | Suffisant | À renforcer | Suffisant |

Mise en œuvre à 2 ans

| Parties prenantes | Amélioration continue | Suivi indicateurs / Planning | Cohérences Résultats / Enjeux |
|-------------------|-----------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Suffisant | Suffisant | Suffisant | À renforcer |

II.1.3 Conclusion évaluative du caractère SMART du plan d'actions

Un état des lieux solide des enjeux biodiversité de l'entreprise a précédé à un plan d'action robuste et ciblé. Les actions proposées sont cohérentes au regard de la taille et des moyens de l'entreprise. L'ensemble de la chaîne de valeur a bien été prise en compte lors de l'identification des impacts de l'entreprise mais ne s'est pas forcément traduit par des actions concrètes.

Des améliorations sont attendues sur la clarté des impacts directs, la distinction entre objectifs et indicateurs, l'intégration d'indicateurs permettant de mesurer les effets directs sur la biodiversité, ainsi que sur l'implication des parties prenantes.

Le plan d'action gagnerait à être renforcé, notamment en intégrant des actions en amont et en aval de la chaîne de valeur, pour mieux répondre aux enjeux identifiés. En effet, les enjeux d'approvisionnement en matériaux en amont et d'utilisation d'eau en aval ne sont pas adressés au sein du plan d'action. Malgré des engagements pré-existants semblant être associés à ces sujets (parcours « SourCCInG Durable », éco-conception, béton acier bas carbone...), il est essentiel de traiter ces enjeux au sein du plan d'action ou de préciser en quoi ces derniers sont en lien avec la préservation de la biodiversité.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives au plan d'action

III.1.1 Précision du plan d'action

- Préciser les informations concernant l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre des actions et dans l'élaboration du plan d'action
- Différencier la notion d'indicateur et d'objectif
- Préciser les moyens humains mobilisés pour la mise en place des actions
- Faire la distinction entre recyclage et réemploi
- Des actions spécifiques à l'approvisionnement en matériaux en amont et à l'utilisation d'eau en aval sont à engager pour couvrir l'ensemble du périmètre des impacts de l'entreprise

III.1.2 Complément au plan d'action

- Formaliser des actions allant au-delà de la sensibilisation et à caractère plus contraignants auprès des parties prenantes à l'amont et à laval :
 - o Travailler sur un cahier des charges pour les approvisionnements
 - o Construction d'une charte d'exigence à destination des distributeurs afin d'instaurer des bonnes pratiques jusqu'à l'aval (pratique des clients, produits d'entretien, recyclabilité des liners,...)
- Utiliser des indicateurs de pression et de mesure de l'état écologique au niveau des installations
- Explorer des actions portant sur la redirection du cœur de métier (ex : développer un système serviciel, offre de piscines naturelles, etc.)

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Préciser quelles parties prenantes ont été impliquées dans la mise en œuvre des actions et de quelle manière
- Préciser en quoi consiste les réunions de suivi trimestrielle et quelles parties prenantes y ont pris part
- Pour les actions réalisées à 100%, préciser les perspectives, les éventuels nouveaux objectifs ou indicateurs (ex : « 45% des distributeurs ayant suivi le module », quelles suites sont envisagées ?)
- Expliciter les freins rencontrés lors de la mise en œuvre des actions (ex : « nous n'avons pas réussi à emmener nos distributeurs dans cette voie pour le moment », pourquoi ? quels leviers ?)

IV. Synthèse des retours du jury

La validation de l'évaluation est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette validation vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retracés de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec la conclusion et les justifications.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souhaite encourager l'entreprise à améliorer l'analyse de ses enjeux à travers des méthodes et outils plus précis, permettant de mieux les prioriser les enjeux et les actions associées.

Le jury souhaite également encourager l'entreprise à élargir davantage son périmètre d'action à l'amont et à l'aval afin de mieux adresser les enjeux associés :

- En mettant en place une action liée aux consommations d'eau, représentant un enjeu important de résilience du modèle économique
- Par l'évolution de ses offres (exemple : développer les piscines naturelles).
- Améliorer le sourcing des matériaux, la recyclabilité et le réemploi
- Le tout en poursuivant les échanges avec les distributeurs